

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis 37-2014

Demande de crédit pour l'acquisition et la mise en place de matériel de vidéosurveillance

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des Finances (ci-après la Commission) constituée par son Président Daniel Dupasquier, Madame Ornella Morier et MM. Philippe Muggli, Patrick Oppliger et Henri Pisani s'est réunie le lundi 3 mars 2014 en présence de la Municipalité incorporée afin d'examiner notamment le préavis municipal cité en titre. La Commission s'est encore réunie les lundis 17 et 24 mars afin de statuer et rédiger son rapport.

Nous remercions les représentants de l'Exécutif, ainsi que Monsieur Jean-Marie Cornu pour le travail effectué ainsi que pour leur disponibilité à nous renseigner et à répondre à nos questions.

Contexte et bases légales

Le préavis présenté rappelle à juste titre que tant notre Conseil communal (le 13 mars 2008) que le Département de l'intérieur (le 12 février 2009) ont entériné le dispositif légal permettant l'usage de caméras de surveillance sur le territoire de notre Commune.

Les actes délictueux perpétrés - et assurément beaucoup trop peu sanctionnés - ne peuvent que pousser les édiles que nous sommes à mettre en œuvre tout ce qui peut l'être pour contenir ce type de comportement et apporter une partie de réponse à ces situations qui semblent aller grandissantes.

Les mesures proposées par ce préavis répondent clairement à un phénomène de mode et d'actualité dès lors que les médias relaient régulièrement avec plus ou moins de pertinence ces situations. Votre Commission s'est néanmoins interrogée sur les points suivants qui ont été partagés avec notre Municipalité. Nous vous les livrons afin de nourrir le débat général et, par voie d'effets induits, pécuniaire :

- Une réflexion globale sur un concept de sécurité plus élargi a-t-elle été posée ?
- Des statistiques quant à la localisation, la fréquence et la nature des principales infractions commises sur notre territoire sont-elles disponibles ?
- Un impact réel de cette vidéosurveillance (baisse des frais d'entretien, des plaintes, des actes répréhensibles, etc) est-il mesurable, cas échéant adaptable à l'évolution de la situation ?

Nous avons pris note qu'en l'état des données récoltées, il n'était pas possible de répondre avec exactitude à toutes nos questions. Cela étant, le dispositif proposé s'inscrit essentiellement dans une démarche circonscrite au périmètre de notre territoire communal et vise à répondre rapidement à des demandes réitérées au sein même de notre Conseil, si ce n'est également aux attentes légitimes de notre population.

Nous en voulons pour preuve les éléments que nous a aimablement fait suivre notre Municipal Monsieur Crot par les bons soins de Monsieur Jean-Marie Cornu. Nous ne saurions les taire et vous les rapportons in extenso car nous pensons qu'ils sont suffisamment parlants dans le cas qui nous occupe.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis 37-2014

Demande de crédit pour l'acquisition et la mise en place de matériel de vidéosurveillance

"Incivilités et autres déprédations des bâtiments municipaux"

Depuis plusieurs années, les bâtiments communaux et leurs pourtours sont régulièrement le fait d'incivilités et autres dommages. Pas plus tard que le week-end du vendredi 7 au lundi 10 mars 2014 au matin, les édicules publics de la Maison de commune ont été souillés et "tagués". Les supports de papier toilettes ont été arrachés du mur. Les porte-brosses ont subi les mêmes outrages.

Ce type de dégâts est hebdomadaire sur l'ensemble des sites de Romanel-sur-Lausanne. Il s'agit de petites incivilités qui nécessitent l'engagement de personnel communal, pour la remise en état. Sont notamment touchés les concierges, les personnels de la voirie et des services industriels. Des dizaines d'heures sont ainsi perdues chaque année, pour la remise en état des divers lieux. A près de CHF 70.-- / heure, des milliers de francs ont ainsi été mis à la charge du contribuable.

D'autres dégâts, plus importants, ont été perpétrés dans notre commune, ces dernières années. Nous n'avons répertoriés que les dommages les plus onéreux. En juillet 2011, remplacement des coupoles en plexiglas sur le toit du Collège des Esserpys (près de CHF 5'000.-- de réparations). En mars 2012, les vitres du couvert de Prazqueron ont été brisées (plus de CHF 3'000.-- de dégâts). En avril de la même année, un vitrail du Temple était brisé au moyen d'une pierre (facture finale s'élevant à plus de CHF 7'000.--). Les cylindres électroniques DOM donnant accès au Collège de Prazqueron ont été brisés 3 fois en 2013 et une fois le mois dernier. Chaque intervention de la société Barby Clés se monte à près de CHF 700.-- (actuellement, environ CHF 2'800.--). En ne tenant compte que de ces gros dommages, la Commune a déjà investi près de CHF 20'000.-- en frais de réparations diverses."

Dont acte.

Coûts

Chacun aura pris connaissance des éléments indiqués en page 3 du préavis recensant le montant du crédit demandé de CHF 75'000.--, incluant une "réserve" de l'ordre de CHF 5'000.-- pour le point "signalisation site sous surveillance". En outre, nous avons pris bonne note qu'aucun frais de maintenance n'est à envisager, vu le sérieux des entreprises mandatées, la qualité du matériel et des services (dixit le préavis, page 3, point 7). Nous relevons que le prestataire principal est la société Protection One Services SA, partenaire sécuritaire depuis 1996 de très nombreux commerces individuels et de réseaux commerciaux, tels que des bijouteries/joalleries, des opticiens, des garages et surfaces de ventes, dépôts et bâtiments commerciaux ou administratifs, showrooms, lieux de cultes et chaîne de magasins, associée régulièrement à la société Securitas par exemple.

Enfin, une marge pour de futures acquisitions permettant l'extension du système selon nos besoins a également été incluse dans ce crédit.

Financement

Pour la bonne règle, il est rappelé que cette dépense n'étant pas prévue dans les comptes d'investissements du budget 2014, il nous est proposé de la financer par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, l'amortissement de celle-ci étant à considérer sur une durée maximale de 5 ans. L'ensemble des ces écritures comptables figureront au chapitre 610 "Corps de police".

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis 37-2014

Demande de crédit pour l'acquisition et la mise en place de matériel de vidéosurveillance

La Commission des finances, fondée sur ses considérants, à l'unanimité de ses membres, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre la décision suivante soit :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal No 37 / 2014, adopté en séance de Municipalité du 24 février 2014,
- ouï le rapport de la Commission Technique
- ouï le rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accepter le préavis municipal, tel que présenté, tel que présenté;
- d'accorder un crédit de CHF 75'000.-- TTC, pour l'acquisition et la mise en place de matériel de vidéosurveillance;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin sur les lignes de crédits disponibles;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 610.3313, intitulé "Amortissements des machines, mobilier et véhicules", sur une durée de 5 ans.

Le secrétaire / rapporteur :

Romanel-sur-Lausanne, le 24 mars 2014



Henri Pisani

Les autres membres :



Daniel DUPASQUIER



Ornella MORIER



Patrick OPPLIGER



Philippe MUGGLI